

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. RESERVATION :

Le contrat est formé à partir de la réservation définitive. Une réservation est considérée définitive lorsque le chèque du montant de l'acompte et le contrat de location dûment signés nous sont parvenus. Une confirmation de réservation vous sera renvoyée sous 8 jours.

2. PRIX :

Le tarif en vigueur pour une location est celui stipulé sur le contrat au moment de la réservation.

Il comprend :

- la location du gîte meublé pour le nombre de personnes stipulé sur le contrat.
- La consommation d'eau et d'électricité.
- La télévision
- L'accès aux infrastructures communes.
- 2 demi- journées d'animation par semaine pour enfant de 3 à 12 ans (hors week-end et jours fériés). Prévoir le carnet de santé et une attestation d'assurance responsabilité civile.
- L'accès internet en wifi sécurisé à la réception et 24h/24 dans la salle d'activité

Il ne comprend pas :

- Toutes autres prestations non mentionnées au paragraphe ci-dessus
- La location éventuelle de draps pour lit double (16€/change), pour lit simple (8 €/change) et linge de toilette (5€/pers/change)
- Le nettoyage final : lorsque vous quittez le gîte à la fin du séjour, vous devez le laisser dans le même état de propreté où vous l'avez trouvé en arrivant. Si vous ne souhaitez pas faire le ménage, vous pouvez le faire réaliser moyennant la somme de 40€. (nous prévenir en début de séjour)
- La caution-ménage de 40€ payable à votre arrivée, si vous choisissez de faire le ménage vous-même : elle est versée sous forme de chèques, de n° de carte bancaire ou d'espèce et vous sera restituée dans un délai de 15 jours après votre départ, sous éventuelle déduction des détériorations et du nettoyage.
- L'assurance de vos risques locatifs.
- La taxe de séjour de 0.50 € par nuitée par adulte dès 18 ans
- Les frais de dossier de 15€ (ou 8 euros pour les courts séjours de 2 nuits)
- Les frais pour votre animal domestique de 5€/jour ou de 30€/semaine ou de 45€/2 semaines et plus. Limité à un animal de taille moyenne par logement. Nous vous demandons de bien vouloir : tenir votre chien en laisse, de ne pas le laisser enfermé pendant votre absence, de ne pas le laisser monter sur les lits, canapé, couvertures. Sa présence doit être déclarée à votre arrivée et son carnet de vaccination vous sera demandé.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT :

Un acompte représentant 25 % du prix total du montant de l'hébergement et les frais de dossier doit être versé lors de la réservation. Le solde est payable un mois avant votre date d'arrivée. En cas de réservation moins de 4 semaines avant le début du séjour, l'intégralité du prix du séjour est payable à la réservation.

A défaut de paiement intégral 4 semaines avant le début du séjour, LE PRE MARIN se réserve le droit d'annuler la réservation avec les conséquences prévues au paragraphe 4 ci-dessous.

4. ANNULATION :

Toute annulation devra être notifiée au PRE MARIN par lettre recommandée.

En cas d'annulation plus de 4 semaines avant le début du séjour, une somme de 25 % du prix du séjour restera acquise au PRE MARIN. En cas d'annulation moins de 4 semaines avant le début du séjour, la totalité du montant du séjour sera acquise au PRE MARIN.

Un départ anticipé ou une arrivée tardive ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les frais de dossiers restent acquis au PRE MARIN.

5. DOMMAGES :

Les équipements et les installations communs du PRE MARIN doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers se trouvant dans les chalets ou les installations communes, engage de plein droit la responsabilité de son auteur.

6. RESPONSABILITE :

La responsabilité du PRE MARIN n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage quels qu'ils soient, pendant ou suite à un séjour. La responsabilité du PRE MARIN n'est pas engagée pour les dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant ou circulant dans le village ni dans ses parkings.

7. RECLAMATIONS :

Toute réclamation relative aux conditions de déroulement du séjour doit être formulée sur place auprès de la direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution rapide. A défaut de réclamation auprès de la direction, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes. Toutes les demandes judiciaires ou extrajudiciaires nées des contrats de vente du séjour seront prescrites à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date de fin de séjour. La juridiction compétente sera exclusivement celle du tribunal du chef lieu du département de la SARL LE PRE MARIN.

Lorsque le séjour n'aura pas lieu, le délai de 6 mois commencera à courir à partir de la date de fin de séjour convenu lors de la réservation. En cas d'annulation, le délai de prescription de 6 mois court à partir de la date d'annulation ou au plus tard de la date prévue de début du séjour.